

Observer chaque parcelle

A ➔ Utiliser les références locales

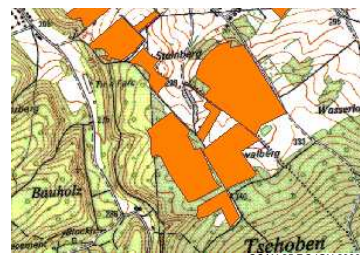
La réglementation exige une carte au 1/25 000 du périmètre d'étude et des zones aptes à l'épandage.

Dans le Haut-Rhin, on peut s'appuyer sur l'étude interdépartementale, disponible au 1/50 000. Cependant, il faut procéder, en complément, à une expertise pédologique pour chaque parcelle (cf. § B).



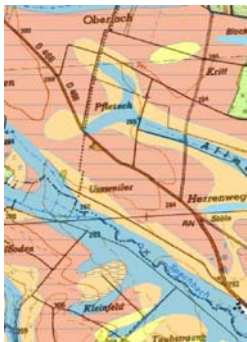
Effectuer des sondages tarières sur chaque parcelle...

...pour représenter leur aptitude au 1/25000.



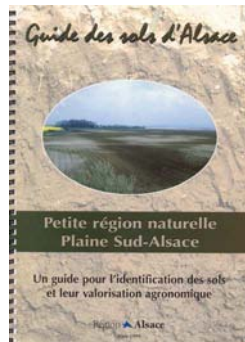
Avant de se rendre sur le terrain, il faut consulter :

- l'étude interdépartementale disponible au 1/50 000 pour identifier les types de sols sur le secteur étudié,
- pour les caractéristiques des sols, le Guide des sols de la petite région agricole correspondante (maître d'ouvrage : Région Alsace),
- les photographies aériennes, dans les secteurs où la variabilité des sols à l'échelle parcellaire est forte, notamment pour évaluer le risque de lessivage des sols.



SCAN 25 RC IGN 2000 / JP PARTY SOL CONSEIL

Consulter l'étude pédologique interdépartementale.



Consulter les guides des sols d'Alsace.



ADAUHR campagne photographique 1992

Dans certain secteur, recourir aux photographies aériennes.

B ➔ Avoir les bons réflexes sur le terrain

Sur le terrain, pour chaque parcelle, il faut réaliser au moins :

- 1 sondage à la tarière par type de sol, pour 3 ha, jusqu'à 12 ha,
- puis 1 par tranche de 5 ha supplémentaires.



Enregistrer les observations

A chaque sondage, il faut enregistrer :



Effectuer un sondage à la tarière par type de sol pour 3 ha.

- la localisation du sondage (par GPS si possible) ;
- la pente ;
- le pourcentage de cailloux en surface ;
- la description de chaque horizon de sol avec :
 - les limites supérieures et inférieures (profondeur en cm),
 - si utile, la couleur (noir ou jaune par exemple),
 - la texture au toucher,
 - l'hydromorphie (tâches noires, rouilles/grises, gley...),
 - la réaction à l'HCl, dilué 5 à 10 fois.
- l'hydromorphie globale (classification Favrot - Devillers).

Il faut remettre ces observations, via la fiche de sondages, à la MRA68.

Charte qualité départementale relative à l'épandage agricole des boues, effluents et compost de boues.
Action résultant de la concertation des acteurs haut-rhinois : Maîtres d'Ouvrages, Agrivalor, SAUR, SEDE Environnement, Terralys, Transporteurs, Prestataires d'Epandage, Agriculteurs, Mission Recyclage Agricole, Conseil Général, Agence de l'Eau Rhin Meuse, Chambre d'Agriculture, ADEME et Services de l'Etat.